

Bilan de compétences

Durée : 24 heures au total, soit :

Nbre de participants : 1 (individuel)

Réf. catalogue : BC010825

Profils : salariés du privé, du public, demandeur d'emploi

Obligation du CPF : avoir réalisé au préalable un Conseil en évolution professionnel, CEP pour les financements CPF

- 10 séances individuelles d'1 heure 30 (=15 heures d'entretien) en face à face
- 9 heures de travail personnel (=1 heure entre chaque séance)

Cadre réglementaire

Selon les termes de la loi plus particulièrement l'article L.6313-4 du code du travail : le bilan de compétences a pour objet de permettre aux travailleurs **d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.**

Le bilan de compétences est envisagé dans le cadre : d'une interrogation de la personne en activité sur sa situation professionnelle, permet de confirmer un choix, réinterroger la suite de sa carrière.

Objectifs

- Explorer et valoriser les compétences personnelles et professionnelles, les aptitudes et les motivations d'un bénéficiaire pour l'aider à définir un ou plusieurs projets professionnels en corrélation avec les besoins socio-économiques de son territoire d'activité et de son bassin de vie et, le cas échéant, un projet de formation pour y aboutir

Contenu

Le bilan de compétences est envisagé dans le cadre d'une interrogation de la personne en activité sur sa situation professionnelle, soit pour confirmer son choix, soit pour réinterroger la suite de sa carrière.

Il est organisé en 2 phases, au terme desquelles une synthèse écrite des résultats est remise à l'intéressé.

PHASE 1 : La phase préliminaire : analyse de la demande

Au cours de cette phase, le prestataire du bilan de compétences doit :

- analyser la demande et les besoins de la personne bénéficiaire ;
- vérifier que le bénéficiaire est volontaire pour réaliser son bilan notamment si ce bilan est prescrit et cofinancé par l'entreprise ;
- déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins ;
- définir conjointement les modalités de déroulement.

PHASE 2 : La phase d'investigation : construction et pertinence du projet professionnel

Sur la base du bilan et des motivations de la personne bénéficiaire, cette phase permet de définir le projet professionnel comme suit :

- construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence ;
- élaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience...

PHASE 3 : La phase de conclusions : présentation d'un document de synthèse

La phase de conclusions s'achève par la présentation à la personne bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Grâce à plusieurs entretiens personnalisés, le bilan se clôt par une synthèse rédigée qui aura fait l'objet d'un échange avec la personne accompagnée, et qui devra contenir :

- l'analyse des compétences professionnelles et personnelles ;
- la définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de ré-orientation professionnelle ;
- les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences).

Au terme de son bilan, la personne accompagnée doit avoir clairement identifié ses compétences professionnelles et personnelles susceptibles d'être investies dans des situations professionnelles déterminées, et également définies après la prise en compte des besoins socio-économiques de son territoire d'activité et de son bassin de vie.

La personne accompagnée doit être en mesure d'avoir une vision claire de son projet professionnel.

La restitution des résultats du bilan de compétences s'effectue donc par le biais d'un document de synthèse et de résultats détaillés dont la personne accompagnée est la seule destinataire.

N.B : La communication à un tiers ne peut pas être faite sans l'accord du bénéficiaire.

En conclusion, le bilan doit permettre :

- d'explorer et valoriser des compétences personnelles et professionnelles, des aptitudes et des motivations
- de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- d'utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière ;
- une analyse de la faisabilité du projet eu égard aux besoins socio-économiques du territoire de vie et d'activité de la personne.

Intervenante



Merry Strullu : formatrice, coach, sophrologue, sociologue en Qualité de Vie au Travail, et management. Ancienne chef de projets, mon ambition est de transmettre des techniques, des outils simples pour apprendre à favoriser des automatismes positifs, le tout dans la bienveillance, le respect de soi et l'authenticité des échanges, avec un brin d'agilité

Contact : merry@osonsunepause.fr – 07.87.00.62.74

Organisation

Moyens, méthodes et techniques de l'intervenant

- Outils, jeux, mise en situation et tests de personnalité (uniquement si le bénéficiaire est d'accord)
- Mise à disposition de documents supports
- Méthode : les 4 zones de l'identité, Blason du plan d'action, etc.
- Posture : réflexive visant à rendre le bénéficiaire du bilan de compétences actif dans les actions à faire en séance et entre les séances (cf. charte de déontologie)

Si distanciel

- Plateforme de visio-conférence
- Paperboard virtuel

Si présentiel :

- Fauteuil, tableau blanc, papier

Les points forts de l'accompagnement

- Identification de vos forces, compétences et potentialités
- Approche 360° pour avoir l'avis de tiers sur ses compétences et qualités relationnelles
- Accent mis sur la validité, le réalisme des projets et des missions envisagés
- Accompagnement personnalisé basé sur l'écoute active, la bienveillance
- Suivi par une sociologue du travail et certifiée intelligence émotionnelle et relationnelle

Modalité

Planning prévisionnel : 1 séance tous les 15 jours pendant 6 mois.

Evaluation / conclusion : synthèse du bilan de compétences

Résultats attendus :

- Prise de conscience de vos ressources en termes de compétences et de motivations
- Clarification de votre projet et du poste envisagé
- Établissement d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de votre projet/poste

Sanction finale : attestation de fin du bilan de compétence (remise à la personne à l'issue de l'accompagnement)

Accessibilité :

- Bilan de compétences en distanciel ou si besoin salle accessible pour les personnes à mobilité réduite
- Adaptation possible en fonction du type de handicap (prévenir avant le début du bilan)

Modalité et délais d'accès : 1 mois

- Si CPF : avoir réalisé au préalable un Conseil en évolution professionnel, CEP pour les financements CPF
- Tous financement (CPF, OPCO, financement privé) : entretien téléphonique ou présentiel pour analyse du besoin (30 minutes)

Tarif : 2400 € (TVA non applicable art. 293 B du CGI)

Osons une pause | Siège social : 1 avenue des Pyrénées, 31810 Venerque | EURL | N° SIRET : 98936358500013
NAF : 7022Z | N° TVA : FR86989363585 | 07-87-00-62-74 | merry@osonsunepause.fr | osonsunepause.fr

Financement possible :

- Employeur et/ou OPCO (=caisse de formation)
- CPF
- Fond propre

Détail du programme

Module 1 : Analyse et anamnèse du parcours professionnel

- Historique professionnel, métier et environnement
- Identification des connaissances spécifiques, des compétences transférables, ainsi que des centres d'intérêts professionnels
- Positionnement d'objectif personnalisé pour l'accompagnement

Module 2 et 3 : identifier ses compétences, points forts et forces professionnelles mobilisables

- Faire le point sur ses représentations
- Identité, rôle, qualité professionnelle et compétences clefs

Module 4 : mieux se connaître pour trouver son propre positionnement

- Réflexion autour de ses motivations et besoins et 360°
- S'affirmer, développer sa légitimité et créer son réseau

**Module 5 : développer votre posture, votre poste et vos valeurs professionnelles**

- Appréhender les valeurs, les aspirations en lien avec les compétences
- Appréhender une meilleure connaissance de son soi professionnel
- Repérer les comportements professionnels dominants (mode relationnel, approche du travail), déterminons les contraintes et les objectifs personnels à prendre en compte

Module 6 : prendre conscience de ses modes de fonctionnements

- Prendre du recul sur ses schémas répétitifs
- Désamorcer ses croyances limitantes

Module 7 : connaître les processus de l'affirmation de soi

- Renforcer la vision de ses talents / compétences
- Formalisation des projets professionnels dominants

**Module 8 : appréhender les zones d'intervention**

- Analyse, pour chaque option retenue, des avantages et des risques, des atouts et des axes de progrès
- Construction des plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre du projet

Module 9 et 10 : préparation puis élaboration d'un document de synthèse

- Entretenir un cadre serein et sécurisant

- Synthèse du bilan